



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Inégalité des aides versées aux auberges de jeunesse

Question écrite n° 13975

Texte de la question

M. Christophe Plassard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la rupture d'égalité entre les entreprises du secteur hôtelier et les associations d'auberges de jeunesse dans le versement des aides aux coûts fixes mis en place par le Gouvernement en 2022 en réponse à la crise sanitaire que le pays a traversée. En effet, le dispositif d'aide n'était pas le même pour celui des associations et celui des entreprises. C'est ainsi que la Fédération unie des auberges de jeunesse, association loi 1901 soumise aux mêmes obligations que les entreprises (TVA, charges, impôts, etc.) pour un CA de 24 millions d'euros en 2022, a été lésée dans le versement de ces aides, car elle n'a reçu que 73 432 euros sur les 1,7 millions d'euros qu'elle aurait pu recevoir si elle avait été une entreprise. En raison de ce manque, la FUAJ n'est pas parvenue à reconstituer sa trésorerie depuis la crise de la covid-19. Il lui demande ainsi quels dispositifs peuvent être mis en place pour venir en aide aux auberges de jeunesse et mettre fin à la rupture d'égalité entre les associations et les entreprises du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Plassard](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13975

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 mai 2024

Question publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11385

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)